

N°487

du 06
Avril
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

LA RÉCONCILIATION PAR LA VÉRITÉ

Lorsque le président Faure Gnassingbé est arrivé au pouvoir après l'élection de 2005, il s'est fixé deux objectifs.

Le premier portait sur l'avenir : réduire la fracture politique qui minait le Togo; C'était une tâche qui paraissait presque impossible tant étaient grandes les animosités et les oppositions. L'accord de gouvernement passé avec l'UFC a été un pas décisif dans la voie de la réconciliation qui doit s'imprimer encore dans tous les actes du pouvoir.

La seconde portait sur le passé mais elle était lourde de conséquences pour la vie collective de la Nation: éclairer les causes des déchirements qui ont endeuillé l'histoire togolaise pour que la vérité surgisse et que l'injustice s'évanouisse.

Tel était l'objectif assigné à la Commission Vérité, Justice Réconciliation. Après de longs mois de travaux, la Commission, sous la conduite inspirée de Monseigneur Barrigah, vient de faire connaître ses premières conclusions. Celles-ci doivent rayonner sur la Nation entière. Elles doivent conduire aussi à rendre la justice à tous ceux qui ont eu à souffrir de la violence inutile. En demandant pardon au nom de la nation et en son nom personnel pour toutes les blessures que le corps national a générées, le Président togolais a fait un geste d'importance salué par l'opinion nationale et internationale.

Que chacun s'inspire dorénavant de la sagesse. Si la vérité a été recherchée, ce n'est pas pour réveiller les passions ou radoter les querelles mais pour que l'abcès soit définitivement crevé et pour que l'esprit de fraternité éclaire l'âme de chaque citoyen.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Après 3 ans d'activités de la CVJR et plus de 21.000 dépositions

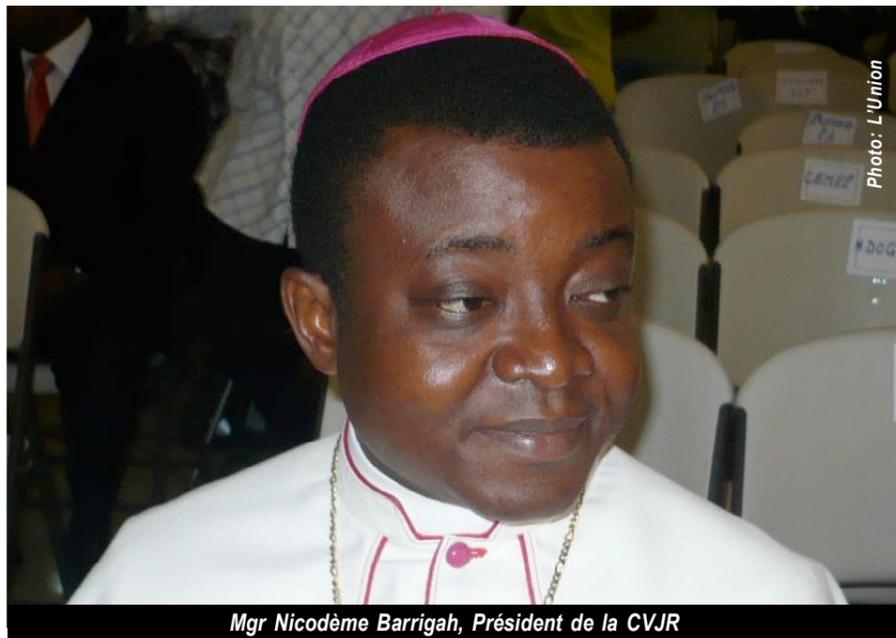
Le constat de préjudices causés par l'armée, les politiques et les milices

** La réparation des préjudices sera de plusieurs formes.*

P.7 Lutte contre le chômage au Togo

Démarrage des activités des Centres Régionaux du Volontariat

**500 nouveaux volontaires ont prêté serment*



Mgr Nicodème Barrigah, Président de la CVJR

P.4 Création du bureau d'information maritime au Port et à l'apportement de Kpémé

La traçabilité des marchandises fortement recherchée

P.3 Priorités du secteur des transports

5 milliards Cfa de la BADEA pour achever Kpalimé-Atakpamé

P.4 Processus ITIE au Togo / Rapport 2010

La transparence dévoile des écarts financiers dans le secteur extractif

** Quatre sociétés ont bizarrement disparu des écrans de repérage.*

moovpacks
Faites vous plaisir doublement avec nos packs duo



REPÈRES

Le SIG pour une bonne planification

Des cadres du ministère auprès du président de la République, chargé de la Planification, du développement et de l'Aménagement du Territoire ont pris part du 29 au 30 mars à Lomé à un atelier de restitution et de formation sur l'utilisation du Système d'Information Géographique (SIG) dans la planification du développement.

La rencontre est organisée par ledit ministère avec le concours financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Elle vise à permettre aux techniciens des directions générales et régionales de l'Aménagement du territoire d'être outillés pour effectuer des travaux liés à la cartographie et à l'analyse des plans pour une meilleure planification du développement. Il s'agit aussi de familiariser les acteurs des dites directions à l'utilisation du SIG. Le SIG se veut une base de données conçue et mise en place au niveau du département du plan. Il permet d'intégrer toutes les données obtenues auprès des différents départements ministériels et favorise une meilleure visibilité dans la répartition des investissements de développement, notamment des infrastructures scolaires, sanitaires, agricoles et hydrauliques. Ce système contribue également à visualiser les données existantes et à les traduire en carte thématique destinée à opérer la planification dans les différents secteurs de développement pour des années à venir. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le secrétaire général du ministère du Plan, Quashie Komlan en présence des invités. Celui-ci a au nom de sa ministre de tutelle témoigné sa gratitude à la BAD pour son soutien financier. Il a aussi félicité les experts qui ont élaboré les documents de travail. M. Quashie a émis le vœu de voir la capacité des bénéficiaires renforcée pour une large autonomie du Togo dans l'alimentation de la base de données et de la réalisation des cartes.

Lomé la ... poubelle ?

Quelques centaines d'élèves issus de sept écoles primaires laïques du quartier Doumasséssé, dans la commune de Lomé, ont pris part le vendredi 30 mars, à une marche contre la prolifération des déchets à Lomé initiée par l'association Carrefour d'Echanges Culturels (CEC-Togo).

La marche qui a débuté sur le terrain d'Adéwi a conduit les élèves à la mairie du cinquième arrondissement de Lomé en passant par le Boulevard de la Kara, l'Eglise baptiste et la boutique Uniprix. Sur les banderoles qu'ils brandissaient on pouvait lire: "Je suis un bon citoyen, j'adopte un geste éco citoyen"; "L'environnement: ta santé en dépend"; "Coupe de solidarité pour un environnement sain à Lomé". A la mairie, le porte-parole des élèves, Mlle Hassikpessi Victoire de l'école privée laïque "Le Pont" a lu un message à l'endroit du président de la délégation spéciale du 5e arrondissement, Bilanté Madjabida. Dans le message, les enfants déplorent l'insalubrité à Lomé, le fait que la population ait pris la mauvaise habitude de jeter les déchets dans la rue, que les égouts soient souvent bouchés par les sachets plastiques et que les dépotoirs jonchent les coins de rue. Par conséquent ils demandent à leurs parents "quelle planète ils vont leur laisser?" et que si eux les enfants ne changent pas de comportement dès aujourd'hui, à leur tour, quelle planète ils vont laisser à leurs futurs enfants d'où la nécessité pour tout le monde de changer de comportement en protégeant l'environnement dans lequel on vit. Ils ont, par ailleurs, demandé au président de la délégation spéciale du 5e arrondissement d'installer dans la rue des poubelles afin qu'ils puissent y jeter leurs déchets. En réponse, M. Bilanté a félicité le CEC pour leur initiative de rendre le 5e arrondissement propre. Il a expliqué que l'incivisme de la population est né des troubles sociopolitiques que le pays a connus remettant en cause l'ancienne appellation de la capitale "Lomé la Belle". Malgré la somme que la mairie utilise pour dégager les ordures, soit 1.350.000.000FCFA, de toute la commune de Lomé, les déchets jonchent encore les rues parce que les habitants ne balayaient plus leur cour et pire encore leur devanture, a poursuivi le président de la délégation spéciale. Il a appelé la population à changer de comportement car sa santé dépend de l'état de l'environnement dans lequel elle évolue.

La " mise à jour " des droits de l'Homme

Le ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation civique a initié, les 29 et 30 mars à Lomé, des journées citoyennes sur les droits de l'homme.

Cette rencontre co-organisée avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), ainsi que la commission des droits humains de l'Assemblée nationale a bénéficié du soutien financier de l'Union Européenne à travers le Programme d'Appui Institutionnel (PAI) à l'Etat togolais. L'objectif est de promouvoir les institutions organisatrices et les rapprocher davantage des populations. Il s'agit aussi d'accroître la visibilité et la lisibilité des valeurs liées aux droits humains et à la citoyenneté; de permettre aux citoyens de mieux s'informer sur leurs droits et devoirs à travers la vulgarisation des documents utiles à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Ces assises donneront également lieu à la sensibilisation de la population sur l'approche transversale des droits de l'homme et permettront d'améliorer la visibilité de l'UE en matière d'aide au renforcement de la démocratie et des droits humains au Togo. Plusieurs activités sont inscrites à l'ordre du jour de ces journées. Il s'agit entre autres des émissions radiophoniques synchronisées en langues locales sur la thématique "La formation citoyenne et les droits de l'homme dans le renforcement de la démocratie au Togo", des sketches et danses traditionnelles, des expositions ainsi que des conférences-débats sur les enjeux de la formation civique et les droits de l'homme et citoyenneté active au Togo. La ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation civique, Rita Droris Wilson de Souza, a affirmé que ces journées sont organisées dans le cadre du prolongement de la célébration de la journée mondiale des droits de l'homme. Selon elle, il s'agit de capitaliser des années d'efforts de professionnalisation de résultats et de partage de ressources entre différents acteurs institutionnels et gouvernementaux pour renforcer la synergie entre tous les intervenants en matière des droits de l'homme. Mme Wilson De Souza a indiqué que le gouvernement est décidé à tout mettre en œuvre pour faire de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi que de l'éducation à la citoyenneté, le socle de l'action gouvernementale pour le développement et l'épanouissement des Togolais.

Artiste

Aze Kokovina fait son théâtre au musée du Quai Branly

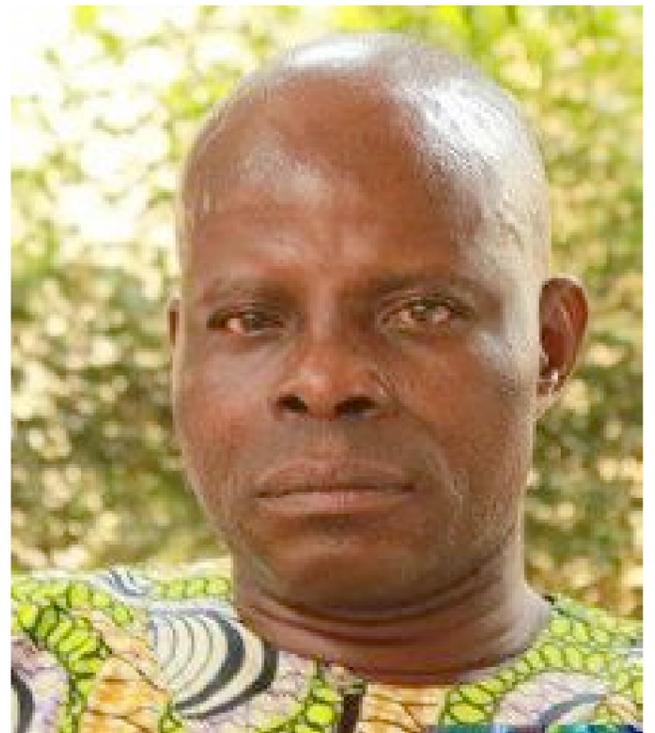
Figure emblématique du concert party, Aze Kokovina a fait une petite conférence au musée du quai Branly, le 3 mars dernier. La conférence porte sur l'entrée du Vodou dans sa vie, de l'importance de la religion dans la vie d'un comédien de théâtre populaire. Le comédien aurait fait des improvisations théâtrales en français.

La présence du comédien à Paris fait suite à sa participation au Festival de littératures Plumes Francophones du 19 au 28 mars dernier. Le comédien s'était produit au lycée d'Aklakou.

Le concert party, expression d'un théâtre traditionnel typiquement togolais, fait d'improvisations multiples, loin du cadre académique du théâtre à l'occidental, a fait l'objet d'un débat à l'Institut Français au cours du festival Plumes Francophones.

Théâtre en déclin depuis les

années 1990, considéré comme dépassé par certains dramaturges, notamment ceux de la nouvelle génération, le concert-party intéresse encore de nombreux chercheurs. La projection à l'Institut Français d'un film, "le Principe d'Asihu", réalisé par Alain Ricard du CNRS sur le genre au Togo, a suscité la polémique. Des dramaturges, dont certains à l'instar de Marc Agbedjidji, estiment "has been" le concert-party. Une telle affirmation semble nier une réalité : d'autres créateurs contemporains s'inspirent de la forme du concert-party pour créer une esthétique nouvelle. Exemple de Frédéric Gakpara, Hubert Arouna, Kangni Alem... Des visions totalement opposées. Plumes Francophones a consacré deux conférences-débat sur le thème lors de cette deuxième édition.



Aze Kokovina

Arts plastiques

Akpehou Djonda, le rouge

Le plasticien et photographe, Gustave Akpehou Djonda, fait une exposition d'arts plastiques dénommée "Ce rouge qui m'appartient", à l'Institut Français de Lomé du 12 au 28 avril. Très tôt, Akpehou Djonda a adopté comme couleur le rouge et utilise le rouge ; le rouge vif ; le rouge "latérite" ; le rouge "pâle" ; le rouge sang. Il traite aussi des matériaux du genre les fils de jute, le fer à béton, le carton, l'acrylique. Il fait également dans la récupération d'objets industriels ou de menuiserie, le collage, etc. Son exposition actuelle qui tire quelque peu du Giacometti. Djonda a fait sa première exposition en 1998, "Le Jardin Parlant", au Goethe Institut à Lomé. Il fait une seconde exposition "Gododo". Il était



également présent à l'exposition universelle de Shanghai 2010. La politique est son thème de prédilection, ce plasticien autodidacte y joue souvent sur le mode de la dérision. Pendant des années, Akpehou Djonda a fait de la photographie d'arts.

Littérature

Le Goncourt du premier roman attribué à François Garde

Le Goncourt du premier roman 2012 a été remis mardi 3 avril à François Garde pour "Ce qu'il advint du sauvage blanc" (Gallimard). Inspiré d'une histoire vraie, le roman retrace le parcours d'un jeune matelot français, Narcisse Pelletier, abandonné sur une plage d'Australie au XIXe siècle. Adopté par des Aborigènes, il est retrouvé dix-sept ans plus tard par un navire anglais.

Un géographe, Octave de Vallombrun, qui recueille le "sauvage blanc" à Sydney, va tenter de comprendre ce qu'il est advenu pendant ces dix-sept années et de lui réapprendre la "civilisation".

Né en 1959 au Cannet, François

Garde préside aujourd'hui le tribunal administratif de Dijon. Il a accompli la majeure partie de sa carrière outre-mer, où il a été successivement secrétaire général adjoint de la Nouvelle-Calédonie, administrateur supérieur des terres australes et antarctiques françaises, et secrétaire général du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Cinq autres romans étaient en lice pour ce prix : Enjoy de Solange Bied-Charreton (Stock), Rester sage de Arnaud Dudek (Alma), La Traversée de la France à la nage de Pierre Patroin (P.O.L.), Allée 7, rangée 38 de Sophie Schulze (Léo Scheer) et Vers la mer de Sophie Stefanini (JC Lattès).

Vient de paraître

Emmanuel Roblès et l'hispanité en Oranie

Pionnier de l'Ecole d'Alger, fondateur aux éditions du Seuil de la célèbre collection Méditerranée, membre de l'Académie Goncourt, Emmanuel Roblès (1914-1995) compte, au même titre qu'Albert Camus ou Jean Sénac, parmi les écrivains français d'Algérie, la littérature dite "pied noir". Ace titre son oeuvre est venue enrichir le patrimoine de la littérature française de romans comme Les Hauteurs de la ville ou Cela s'appelle l'aurore, adapté au cinéma par Luis Bunuel. Cette classification hâtive ignore les origines partiellement ou entièrement espagnoles de ces auteurs - et

derrière elles tout un pan communautaire de l'Algérie coloniale, particulièrement en Oranie.

C'est ce que s'attache à fouiller ce volume, qui constitue les actes d'un colloque international organisé à l'Institut français et à l'université d'Oran durant l'hiver 2008.

Une étude qui sera prochainement prolongée d'un volume sur Adrien Salmieri et l'italianité en Tunisie - histoire de restituer au Maghreb d'aujourd'hui un peu de la diversité culturelle de celui d'hier.

Emmanuel Roblès et l'hispanité en Oranie, 22 €



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Après 3 ans d'activités de la CVJR et plus de 21.000 dépositions

Le constat de préjudices causés par l'armée, les politiques et les milices

* La réparation des préjudices sera de plusieurs formes.

Sylvestre D.

Conformément à l'article 8 du décret présidentiel 2009/PR portant sa création, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a officiellement remis, mardi à Lomé, le premier volume de son rapport au chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Une paperasse de 309 pages qui retracent pour l'essentiel les activités, le rapport des investigations et les recommandations de cet organe mis en place pour élucider les Togolais sur les crimes et violences politiques occasionnés entre 1958 et 2005. Moment tant attendu par Faure dont la CVJR – une recommandation de l'Accord politique global de 2006 – porte la griffe. Moment tout aussi attendu par les Togolais dont l'histoire politique, depuis la veille des indépendances, a été marquée par tant de tumultes dont le summum a été atteint à la présidentielle d'avril 2005. «Celui qui a été victime d'une violence a le droit de savoir les causes et les motivations de cette violence. La société a, elle aussi, besoin de savoir les mécanismes des violences qui ont provoqué un choc traumatique parmi ses membres et engendré la haine, l'injustice et l'intolérance», s'est exclamé, à l'occasion, le chef de l'Etat. «Cet accès à la vérité historique et sociologique de la violence produite dans le passé participe à la construction de la mémoire collective empreinte de gloire et d'horreurs. C'est avec courage et lucidité qu'il nous faudra lire, avant de les tourner, toutes les pages de cette mémoire controversée pour éviter le retour des vieux démons», a ajouté Faure Gnassingbé.

Tous coupables

Après près de trois ans d'activités, et plus de 22.000 dépositions, la CVJR en arrive au constat que les violences politiques au Togo ont impliqué aussi bien l'armée que les formations politiques et des milices. «Trois ans à peine après la proclamation de l'indépendance du Togo, l'armée fait irruption sur la scène politique du pays suite à un coup d'Etat perpétré le 13 janvier 1963 par un groupe de soldats du rang et de sous-officiers militaires composés en majorité de démobilisés d'Algérie ou d'anciens d'Indochine», écrit la CVJR dans son rapport. La suite fut l'assassinat du président Sylvanus Olympio. L'histoire du pays s'en trouve durablement affectée. Avec en toile de fond le renforcement de la répression par une armée qui prédomine le pouvoir politique, disproportionnée sur le plan ethnique et ferme dans ses actions. Mais certains des actes restent impunis.

Sur le plan politique, les clivages



Mgr Nicodème Barrigah, Président de la CVJR

nés des premiers régimes se poursuivent en 1990, avec la démocratisation et la libéralisation de la vie politique. «En réalité, plus qu'avant, on assiste à une régionalisation, voire une tribalisation à outrance du débat politique (...). Ajouté à cela, les rivalités et les conflits qui caractérisent les relations interpersonnelles des principaux leaders ne sont pas étrangères aux difficultés qui jalonnent la marche de plus d'une décennie du pays vers la démocratie et l'Etat de droit», relève la CVJR. Sur leur instigation, des groupes d'auto-défense ou armés se constituent spontanément. «A titre d'exemple, la Commission retient le cas des Ablodé Sodja, des Ekpémog ou Ekpomog et des Tonmog, etc.», souligne le rapport. Avant de rappeler que le même phénomène s'observe à travers la bipolarisation des associations estudiantines, en faveur ou contre le pouvoir. Il est cité en exemple le HACAME, le MELD, OULD et le GRAD.

La réparation

Limitée dans ses actions – création par un décret –, et n'ayant pas de pouvoir de coercition ni de sanction, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ne peut, au terme de sa mission, que donner des pistes de solutions au pouvoir en place, comme le stipule le texte qui l'a créée. L'impression générale donnée par les victimes – car, il n'y a curieusement eu que de victimes et non d'auteurs tout au long du parcours – est de se faire rembourser tous les préjudices y compris les préjudices matériels. Mais il apparaît clairement aux yeux de la CVJR que l'Etat, financièrement, ne pourra faire face à des indemnités. D'où l'idée d'un vaste programme de

réparation des préjudices. On note ici, en matière de justice transitionnelle, que quels que soient les moyens dont il dispose, aucun programme de réparation ne peut avoir la prétention de remettre les victimes dans leur état initial, avant la perpétration des actes de violation dont elles ont été l'objet. «Tout programme de réparation est donc par nature symbolique et exprime principalement la reconnaissance officielle...», indique la CVJR. Mais, précise-t-elle, «Cette nature symbolique ne saurait cependant éluder l'engagement de l'Etat à restaurer, dans la mesure du possible, les droits bafoués, à apaiser les cœurs et surtout, à garantir la non répétition de ces violations». Adéquat de n'être que pécuniaire, la Commission recommande que la réparation des préjudices soit une combinaison de plusieurs formes.

A titre de réparation symbolique, la CVJR recommande que le chef de l'Etat, en sa double qualité de chef de l'Etat et de chef suprême des armées, présente des excuses officielles et solennelles, au nom du peuple togolais tout entier et des Forces armées togolaises, à toutes les victimes des violations à caractère politique, des violations graves des droits de l'homme et autres violations. Ces excuses seront à la fois publiques, par le biais d'un message à la nation au cours duquel les noms de certaines victimes pourront être cités, et individualisés, par des lettres adressées personnellement à chaque victime prise en compte dans la base des données de la CVJR. Ce geste aura le double sens de la reconnaissance par l'Etat de ses erreurs et de l'engagement solennel à la non répétition de tels actes, mais aussi de la

reconnaissance des préjudices subis par chaque victime et dorénavant de leur appartenance à l'histoire commune partagée par tous les Togolais. Cet acte public implique également les acteurs de la vie politique et de la société civile, chacun en ce qui le concerne.

C'est en tout des recommandations en 68 points que la CVJR a formulées à l'endroit du gouvernement, des partis politiques et des institutions et des populations au sujet du programme de réparation et des réformes à opérer en vue de consolider le processus de réconciliation. «La Réconciliation est un objectif et une espérance. Elle est à portée de main. Mais elle exige de nous un effort individuel et collectif constant pour nous arracher à nos anciennes habitudes, à nos réflexes identitaires et ethniques et à nos mentalités régionalistes qui nous ont toujours divisés», a tenu à rappeler Faure Gnassingbé. Avant d'ajouter : «La Réconciliation exige également de nous une pratique vertueuse de la civilité débarrassée de tout arrière pensée de vengeance ou de revanche».

Priorités du secteur des transports

5 milliards Cfa de la BADEA pour achever Kpalimé-Atakpamé

La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea) a accordé au Togo un prêt d'un montant de dix millions de dollars, environ 5 milliards de francs Cfa, pour contribuer au financement du projet de réhabilitation de la route Kpalimé-Atakpamé, notamment du tronçon Adagali-Atakpamé, annonce un communiqué de la banque. Le prêt de la Badea est remboursable sur une période de 30 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, avec un taux d'intérêt annuel de 1 pour cent. D'après le communiqué, le projet s'inscrit dans le cadre des priorités du secteur des transports au Togo et vise à contribuer au développement économique et social du pays en améliorant le réseau routier national. Outre la liaison entre le Togo et le Ghana, il permet également de désenclaver la zone du projet, de faciliter le déplacement des populations et des marchandises, de développer les activités économiques au niveau de la région des Plateaux connue pour son étendue et sa densité de population élevée, ainsi que sa production du café, du cacao et du coton.

Avec ce nouveau prêt, le volume des engagements de la Badea en faveur du Togo se monte à 55,305 millions de dollars qui concernent neuf projets, dix opérations

VERBATIM Par Eric J.

Responsabilité commune

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation a remis mardi au Chef de l'Etat le rapport de sa lourde tâche de recherche de vérité et de proposition d'un mécanisme de réconciliation des Togolais entre eux après qu'ils aient connu des périodes très lourdes de violences politiques.

Au cours de la cérémonie protocolaire de remise du rapport, Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan, le Président de la Commission, n'a pas manqué de relever toutes les difficultés rencontrées à chacune des étapes de leur mission. «A l'heure du bilan, le tout premier devoir dont la commission voudrait s'acquitter est celui de la gratitude à l'égard de Dieu ainsi que de tous ceux et celles qui ont pris une part active dans cette démarche nationale: le chef de l'Etat qui a initié et soutenu la commission tout au long de sa mission; les acteurs politiques dont les réflexions souvent très critiques nous ont servi d'aiguillon...» a souligné le prélat.

Plusieurs obstacles ont jonché le chemin des 34 mois d'activités de la Commission. La montée au créneau des Forces armées togolaises dès l'entame des audiences publiques, les droits de réponse fâcheux, des menaces proférées par des personnalités citées dans des cas de violences, les injures dans la presse, des réactions violentes des hommes politiques, etc. ; autant d'épreuves destinées à intimider les membres de la Commission et arrêter le processus.

Malgré tout, l'équipe de Barrigah, pètrie de courage et du soutien du Chef de l'Etat, est allée au bout de sa mission. «La tâche, je dois l'avouer, ne fut pas de tout repos ; elle fut, bien au contraire, un immense défi à relever. Pour pouvoir aller au bout de notre engagement, nous avons dû nous dépasser dans un esprit de dévouement au service de la Nation», a déclaré le président de la CVJR.

Après les recueil et traitement des dépositions, la constitution des données, les investigations, les audiences publiques, à huis-clos et in camera et l'élaboration du programme de réparation, la CVJR a conçu un rapport de plus de 349 pages qui n'est que le premier d'une série de quatre ouvrages qui seront publiés dans les prochains mois et dans lesquels se trouveront une synthèse des diverses phases de ses activités, le résultats des investigations, le programme de réparations et les recommandations destinées à assurer la non répétition des violences.

Au lendemain de cette restitution du contenu du rapport, plusieurs compatriotes sont restés sceptiques quand à la suite à y donner. Ils ne croient pas en la sincérité de l'Exécutif malgré les assurances données par le Chef de l'Etat de respecter les recommandations de la CVJR. Ils sont dans leurs droits, sauf qu'ils oublient qu'on a tous une implication dans l'apaisement des cœurs, dans la réconciliation donc. C'est de la responsabilité commune que la réconciliation soit effective sur la terre de nos aïeux.

d'assistance technique.

L'accord de prêt a été signé lundi à Khartoum, au Soudan, en marge de l'assemblée annuelle de la Banque islamique de développement (BID), par le directeur général de la Badea, Abdelaziz Khelef, et le ministre togolais de l'Economie et des finances, Adji Otéth Ayassor. La nouvelle était attendue depuis le 15 juin 2011 avec cette table ronde des bailleurs de fonds arabes (BADEA, Fonds koweïtien, Fonds saoudien, Fonds de l'OFID (ex OPEP) et Fonds d'Abou Dhabi) tenue à Lomé. L'engagement est pris d'accompagner le Togo à hauteur de 28,35 milliards de francs Cfa, sur les 30 milliards de francs Cfa nécessaires pour réhabiliter et renforcer les 80 km de la route Kpalimé-Atakpamé, longue de 102 km. L'Etat togolais devant, lui-même, se trouver les 1,65 milliard de francs Cfa restants.

Le financement permettra de construire une nouvelle route suivant les normes de l'UEMOA, notamment une chaussée bidirectionnelle de 7 m de large, deux accotements de 1,5 m de large chacun, une chaussée de 9 m de large, 2 trottoirs de 2 m de large. Et des caniveaux à ciel ouvert, des fossés pour assurer le drainage des eaux pluviales, de part et d'autre de la voie. La



Andjo Tchamda, Ministre des Travaux Publics

chaussée sera structurée en une couche de fondation de 18 cm d'épaisseur en graveleux naturel, stabilisée à 3% de ciment, une couche de base de 15 cm en grave concassée et une couche de roulement de 5 cm en béton bitumeux. Construite en 1970, la route Kpalimé-Atakpamé (Nationale 5) est déjà amortie. Ayant servi de déviation du trafic de la Nationale 1, en juillet 2008, lors de l'effondrement du pont d'Amakpapé, sa dégradation avancée rend la circulation quasiment impossible. La chaussée, actuellement large de 6 m, a subi depuis 1999 plusieurs réparations avec de l'enduit superficiel bicouche par endroits.

Il faut rappeler que, avant d'être déguerpie du chantier, la société Yamen a longtemps traîné à réhabiliter les 22 km, entre Kpalimé-entrée Adagali.

Processus ITIE au Togo / Rapport 2010

La transparence dévoile des écarts financiers dans le secteur extractif

* Un écart de plus de 1,705 milliard de francs Cfa décelé.

* Quatre sociétés ont bizarrement disparu des écrans de repérage.

Jean Afolabi

Un nombre important d'écarts a été constaté entre les montants des paiements déclarés par les sociétés extractives et les montants des revenus perçus par les administrations. Plusieurs écarts ont pu être ajustés aussi bien au niveau des déclarations des sociétés extractives qu'au niveau des déclarations de l'Etat. Toutefois, plusieurs écarts n'ont pas pu être analysés et ajustés en raison de l'absence du détail ou le défaut de déclaration. Le retard accusé dans la collecte des justificatifs et informations auprès de certaines sociétés extractives et administrations de l'Etat a eu pour conséquence le ralentissement des travaux de réconciliation et des difficultés dans l'ajustement des écarts. L'écart global non ajusté au titre de l'exercice 2010 entre les flux de paiements des sociétés extractives et les revenus de l'Etat s'élève à 1.705.251.288 FCFA, soit 5,7% du total des recettes déclarées par le Gouvernement pour l'année. Toutefois, cet écart ne peut pas être considéré comme un écart définitif étant donné que les investigations et travaux de rapprochement ont été limités dans le temps et certaines informations sont données avec un retard. Voilà les conclusions du premier rapport ITIE sur le Togo, pour le compte de 2010 ; lequel rapport ne manque pas de recommandations (*lire en encadré*).

Pour le reste, des informations qui doivent surprendre pendant que les populations affectées souffrent dans leur âme et rêvent du mieux. Selon le document du cabinet Moore Stephens, à partir de la collecte et réconciliation des paiements effectués par les industries extractives à l'Etat et les recettes perçues par l'Etat des dites industries pour l'année 2010, à la fin des travaux de réconciliation, la somme des écarts définitifs des flux de paiement s'élève à 1.705.251.288 francs Cfa, soit la différence entre 31.468.967.909 francs Cfa (déclaration des sociétés) et 29.763.716.621 francs Cfa (déclaration de l'Etat). Avant les ajustements, les écarts se chiffraient à 1.735.673.974 francs Cfa. Dans les détails, en exploitation minière, la SNPT déclare 3.327.787.449 francs, l'Etat déclare 2.633.445.351 francs (différence de 694.342.098 francs) ; WACEM déclare 7.243.939.571 francs, l'Etat déclare 7.243.949.571 francs (différence de 10.000 francs) ; MM Mining déclare 5.309.303 francs, l'Etat déclare 5.294.304 francs (différence de 14.999 francs) ; Scantogo Mines déclare 1.001.730.000 francs, l'Etat déclare 11.730.000 francs (différence de 990.000.000 francs). Dans l'exploration minière, G&B African Resources et l'Etat s'entendent sur 5.063.796 francs ; RRCC déclare 12.748.203 francs, l'Etat déclare 12.748.193 francs (différence de 10 francs) ; chez les invisibles Global Merchants et Togo



Noupokou Dammipi,
Ministre des Mines et de l'Energie

Minerals, l'Etat déclare avoir reçu respectivement 453.000 francs et 893.250 francs ; rien à signaler pour les autres disparues Silverhill Entreprises et Future Investment. En exploration pétrolière, accord entre ENI Togo et l'Etat : 6.496.300.800 francs. Dans l'exploitation de roche, Togo Rail déclare 51.951.629 francs, l'Etat déclare 51.951.628 francs (différence de 1 franc) ; Togo Carrière déclare 100.336.244 francs, l'Etat déclare 82.824.866 francs (différence de 17.511.378 francs) ; Colas déclare 916.095.717 francs, l'Etat déclare 1.563.027.298 francs (différence de 646.931.581 francs) ; CEMAT Industrie déclare 650.000 francs, l'Etat déclare 825.500 francs (différence de 175.500 francs) ; accord entre l'Etat et ENCOTRA (48.157.417 francs) et Les Aigles (1.621.337 francs) ; EBOMAF n'a rien voulu signaler. Dans l'exploitation de nappe souterraine, Voltic déclare 128.719.261 francs, l'Etat déclare 98.593.816 francs (différence de 30.125.445 francs) ; BB/Eau Vitale déclare 11.146.205.844 francs, l'Etat déclare 10.529.745.184 francs (différence de 616.460.660 francs) ; Horizon Oxygène Clever Sarl déclare 1.900.500 francs, l'Etat déclare 383.469 francs (différence de 1.517.031 francs) ; TdE déclare 980.450.838 francs, l'Etat déclare 976.707.843 francs (différence de 3.742.995 francs).

Et pour cause, les données reçues de la Direction générale des douanes (DGD) ne sont pas exhaustives. Le Directeur Adjoint Comptabilité et Informatique avançant que les données sur les recettes encaissées durant la période allant du 29 octobre 2010 au 24 décembre 2010 ne peuvent pas être extraites du système d'information suite à des problèmes informatiques et, par conséquent, n'ont pas pu être reportées au niveau des formulaires de déclaration. De même, la DGD n'a pas reporté les montants encaissés au titre des frais d'enregistrement au niveau desdits formulaires. Toujours selon le Directeur Adjoint Comptabilité et Informatique, ces frais sont gérés manuellement et l'information ne peut pas être extraite du système d'information de la DGD. Cette situation n'a pas permis de

réconcilier les écarts relevés sur la période considérée, ainsi que sur les frais d'enregistrement reportés par les sociétés extractives. En plus, les paiements effectués à la DGD par les sociétés Colas, BB/Eau Vitale, Voltic, SNPT et Horizon Oxygène Clever ont été reportés d'une manière regroupée et non par type de taxe comme prévu dans les instructions de reporting. Ce qui n'a pas permis de réconcilier lesdits paiements et d'analyser les écarts résiduels.

Parallèlement, de la part de la Direction générale des impôts (DGI), les formulaires de déclaration réceptionnés n'ont pas inclus les paiements manuels encaissés au niveau des recettes des communes. Bien que ces montants aient été confirmés, suite à des demandes d'éclaircissement, la DGI n'était pas en mesure de donner une confirmation par quittance. Les ajustements des écarts résultants de cette situation ont été effectués en se basant sur le détail soumis par les sociétés extractives et une confirmation écrite de la part de la DGI.

Dans le même temps, les coordonnées de quatre (4) sociétés retenues dans le référentiel ITIE 2010 n'ont pas pu être obtenues pour l'envoi des formulaires de déclaration. Il s'agit de Silverhill Entreprises, Global Merchants, Future Investment et Togo Minerals. Par conséquent, les flux et taxes payés par ces sociétés n'ont pas pu être réconciliés dans le cadre du présent rapport. Une société du secteur privé (EBOMAF) n'a pas soumis de formulaire de déclaration malgré les relances effectuées par le Secrétariat Technique ITIE. Du coup, les flux et taxes relatifs à cette entité n'ont pas pu être réconciliés dans le présent rapport. La DGD n'a pas soumis de formulaire de déclaration pour la société Togo Carrière. Les flux et taxes payés à la douane et reportés par Togo Carrière n'ont pas pu, non plus, être réconciliés.

Au total, sur vingt deux (22) sociétés extractives retenues pour les travaux de réconciliation, quatre (4) n'ont pas pu être repérées (Silverhill Entreprises, Global Merchants, Future Investment et Togo Minerals), une (1) n'a pas communiqué son formulaire de déclaration (EBOMAF). Parmi les 17 sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration, 10 n'ont pas soumis de formulaires certifiés par un auditeur externe. Il s'agit de Scantogo Mines, Les Aigles, Togo Rail, CEMAT Industries, Togo Carrière, BB/Eau Vitale, Colas, Horizon Oxygène Clever, ENCOTRA et TdE. Cela a tout son sens en matière comptable. En ce qui concerne les entités et administrations publiques qui ont été retenues dans le référentiel ITIE 2010, seule la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a pu soumettre des formulaires de déclaration audités et certifiés. Les travaux de la Cour des Comptes

étant encore en cours pour l'audit des formulaires de déclaration des autres administrations publiques à la date de l'émission du présent rapport.

Le référentiel ITIE 2010 inclut six (6) sociétés pour lesquelles l'industrie extractive est une activité secondaire. En absence d'une comptabilité analytique au niveau des sociétés extractives et des administrations publiques permettant de distinguer les paiements effectués au titre de l'activité extractive, la réconciliation a été faite pour l'ensemble des paiements. Cette situation ne permet pas d'avoir une évaluation fiable de la contribution

des activités extractives des dites sociétés qui se trouve majorée pour le cas d'espèce.

En rappel, le Togo a décidé en 2009 d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence du secteur extractif. L'ITIE-Togo est mise en œuvre conformément aux dispositions du décret n°2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'ITIE au Togo. Le Togo a été accepté en tant que pays Candidat à l'ITIE lors

de la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE le 19 octobre 2010. Conformément aux dispositions transitoires sur l'entrée en vigueur de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, le Togo s'est vu accordé par le Conseil de l'ITIE une prolongation de son délai pour achever la validation. Ce délai est à présent fixé au 18 avril 2013. La publication du premier rapport ITIE du Togo est conforme à l'exigence 10 des règles ITIE (Edition 2011).

Finalement, dans un passé récent, rien n'aurait été su de tout ceci. Qu'il est bon de vouloir jouer à la transparence !

A fin mars, sur le marché interbancaire de l'UMOA

4 milliards Cfa empruntés par les banques du Togo

Les banques et établissements de crédit du Togo ont enregistré, au cours de la période du 21 au 27 mars 2012, un total d'emprunts de 4,023 milliards de francs Cfa, contre des prêts de 3,000 milliards de francs, dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Ces opérations font partie des 46,323 milliards de francs de prêts, et autant pour les emprunts enregistrés dans l'Union au cours de la même période. D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest, ils sont assortis d'un taux moyen pondéré de 4,93% et d'un taux minimum de 3,45%. Le taux maximum s'est situé à 6,50%

Pour le Togo, les prêts et emprunts étaient à un jour - pour

1,000 milliard et 1,000 - et à un mois pour 2,000 milliards et 3,023 milliards. A un jour, le taux moyen pondéré était fixé à 4,11% et le minimum à 3,45%. Le taux maximum à 5,00% A un mois, ces mêmes taux étaient respectivement à 5,41%, à 4,75% et à 6,50%.

Au cours de la même, le Mali et la Guinée-Bissau n'ont enregistré aucune opération interbancaire. Par contre, les banques ivoiriennes ont enregistré le plus de prêts, à 19,500 milliards de francs, et le plus d'emprunts, à 16,500 milliards de francs. Les prêts étaient notamment à une semaine pour 16,000 milliards de francs Cfa et les emprunts à la même échéance pour 14,000 milliards. Assortis des taux respectifs de 5,12%, 4,25% et 5,50%. Les banques et

établissements de crédit du Bénin viennent ensuite avec 17,823 milliards de francs de prêts et 12,800 milliards pour les emprunts. Les prêts étaient notamment à trois mois pour 2,000 milliards, assortis des taux respectifs et identiques de 4,50%.

En termes d'emprunts, les banques sénégalaises suivent celles du Bénin avec 11,000 milliards, contre 2,500 milliards de francs de prêts. Les prêts étaient entièrement à deux semaines, avec des taux moyen pondéré de 4,64%, minimum de 4,50% et maximum de 4,75%. Les banques du Burkina Faso ont enregistré le moins d'emprunt, à hauteur de 2,000 milliards, contre 3,000 milliards de francs de prêts.

Création du bureau d'information maritime au Port et à l'appontement de Kpémé

La traçabilité des marchandises fortement recherchée

L'information se confirmait depuis la mi-février. Elle est désormais officialisée lors du conseil des ministres du 4 avril 2012. Le Togo crée un bureau d'information maritime au Port autonome de Lomé et à l'appontement de Kpémé en vue de rassembler et d'évaluer des renseignements concernant les menaces contre la sûreté de toutes les installations portuaires et de les échanger avec les autres gouvernements. Et ce, en application de l'engagement découlant de son adhésion au Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS) du 12 décembre 2002. La vie humaine en mer doit être sauvegardée.

A en croire le décret présidentiel, le bureau est chargé de mettre en œuvre le système de traçabilité des marchandises, consistant à identifier les marchandises aux points d'accès du Port de Lomé et de l'appontement de Kpémé, suivre

l'entreposage, identifier les marchandises aux points d'accès des quais pour embarquement, identifier les marchandises lors des opérations de manutention notamment à l'embarquement, au débarquement, en transbordement et en transit, identifier les marchandises à la sortie du Port de Lomé et de l'appontement de Kpémé. En plus d'assurer le suivi électronique du transit, assurer le contrôle électronique et par visualisation des cargaisons, émettre le manifeste de référence issu de l'apurement, et dresser un rapport de traçabilité destiné à l'autorité maritime et à l'autorité portuaire.

Dans ses missions, le bureau maritime devra collecter et analyser les renseignements concernant les menaces contre les navires accostés, les marins et les passagers, rassembler et évaluer les renseignements concernant les vols de marchandises, échanger

et renseigner sur les menaces aux navires et installations portuaires susceptibles d'être touchés, etc.

Visiblement, le Togo ne veut pas se laisser surprendre par les actes illicites en mer. Déjà, le développement de l'activité maritime sur les côtes togolaises a justifié l'adoption, en conseil des ministres du 6 juillet 2011, de l'adhésion à la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et son protocole sur les plateformes fixes situées sur le plateau continental. Dans le but de bénéficier de l'assistance de l'Organisation maritime internationale pour faire face aux éventuels actes. Entre-temps, pour se prémunir contre les attaques opérées en juillet 2011 dans les eaux du Bénin voisin, le dispositif de sécurité de la Marine togolaise a été renforcé. Le redressement de l'économie nationale, dans un environnement de Ports concurrents, est à ce prix.

Espagne/Ronaldo, une valeur hors-norme devant Messi

Stars planétaires du monde du football, Cristiano Ronaldo et Lionel Messi bouleversent actuellement les codes du ballon rond. Serial buteurs ou collectionneurs de Ballon d'Or, le duo latino est aujourd'hui au cœur de toutes les attentions. Entre reportages et diverses études, les deux champions sont disséqués à la loupe. Et à ce petit jeu, c'est au tour de l'IPAM - The Marketing School d'y aller de son étude.

Ainsi, si Lionel Messi devance CR7 pour le titre de joueur de football le mieux rémunéré du monde avec 33 M€ (salaire et revenus publicitaires inclus) contre 29 M€ pour le Portugais, ce dernier possède en revanche une meilleure valeur marketing (40 M€ contre 37 M€). Pour expliquer cette estimation, l'IPAM dévoile ses critères. Nous apprenons donc que CR7 est mieux positionné sur internet que son rival blaugrana. Le Lusitanien a plus de fans Facebook (42 millions contre 34 millions), il enregistre plus de recherches Google (80 millions de plus que Messi) et affiche pas moins de 212 000 vidéos référencées sur Youtube. Sans compter sur 8 millions de "followers" sur Twitter. Une bête de réseaux sociaux. Mais ce n'est pas tout.

Le joueur du Real Madrid est référencé dans 205 livres sur Amazon (85 pour la star du FC Barcelone) et dans 2157 articles scientifiques (1608 pour Messi). Autre facteur jouant en faveur du Merengue, la célébrité. Icône de la mode, CR7 affiche un meilleur classement Forbes que l'Argentin (43e contre 62e). Enfin, s'il perçoit moins de revenus (salaire + publicité), le capitaine de la Seleção das Quinas touche tout de même un meilleur salaire annuel en club (13 M€ contre 10,5 M€). Mieux classé en terme de palmarès (trophées glanés avec le Barça, 3 FIFA Ballons d'Or), Lionel Messi saura-t-il inverser la tendance ?

Daghestan/Mbia, un guerrier plein d'espoir

L'argent ne fait pas le bonheur, a-t-on coutume de dire. Anzhi peut en témoigner. Le club russe n'a en effet pas lésiné sur les moyens sur le marché des transferts, s'offrant par exemple Samuel Eto'o à coup de millions. Et malgré les sommes investies, l'écurie de la province du Daghestan a connu un exercice plus que moyen. Comme quoi, l'argent ne fait pas tout, et il ne suffit pas de sortir le chèque pour remporter des titres. Mais peu importe, le riche propriétaire Suleyman Kerimov ne compte pas changer son fusil d'épaule, et devrait faire chauffer la carte bleue pour recruter de nouveaux talents.

L'écurie de Makhachkala a prouvé qu'elle pouvait frapper de grands coups comme avec Eto'o, l'attaquant percevant un salaire annuel de 20 M€. Sur les ondes de RFI et France 24 hier, le joueur justifiait encore son choix, loin de le regretter : « Je devais donner l'opportunité aux jeunes Africains de rêver. Ça ne fait plus partie de notre culture : les jeunes Africains ne rêvent plus ». Pensant donc vendre du rêve aux jeunes africains en blindant son compte en banque, le serial buteur pourrait également jeter de la poudre aux yeux d'autres footballeurs en quête d'un gros contrat.

Et c'est à la porte de l'Inter Milan qu'Anzhi pourrait à nouveau sonner. En effet, comme le révèle Il Sussidiario, le club russe aurait pour cible pas moins de 3 joueurs nerazzurri. Ainsi, le défenseur Maicon, le milieu de terrain Wesley Sneijder et l'attaquant Giampaolo Pazzini seraient tous les trois dans le viseur de l'équipe du Daghestan. En fin de contrat dans un peu plus d'une saison, le Brésilien pourrait être une cible abordable financièrement, le club lombard étant a priori vendeur contre un chèque avoisinant les 15 M€. Le Néerlandais, annoncé quant à lui sur le départ depuis l'été dernier, connaît une saison catastrophique et ne sera pas retenu, sachant que sa valeur actuelle est estimée à 22 M€. L'Italien, pour sa part, sera vendu par les Intéristes pour 19 M€. Pour un peu moins de 60 M€, Anzhi pourrait donc s'offrir le trio nerazzurro. Un montant dérisoire pour Suleyman Kerimov, qui ne devrait pas rechigner à sortir la carte bleue.

France/Un Clasico comme remède ?

Ce sont deux équipes mal en point qui vont s'affronter dimanche, pour un Clasico qui n'aura pas grand chose d'un choc sur le papier, entre un PSG dont le coup de mou tombe au plus mauvais des moments dans la course au titre et un OM moribond et à la recherche d'un succès depuis dix matches. Des deux côtés, on tentera surtout de se rassurer dans une fin de saison aux enjeux bien différents pour chacun.

Les temps ont bien changé. A la même époque ou presque la saison dernière, le Clasico avait mis aux prises un Olympique de Marseille 4e, avec trois points d'avance sur son rival parisien, qui le talonnait au classement. Le succès olympien au Vélodrome (2-1, 28e journée), avait alors eu encore plus de prestige. Et que dire du match aller, quand c'est un Paris Saint-Germain leader et en pleine confiance qui était allé lourdement s'incliner dans le Sud contre le 10e de L1 (3-0), relançant totalement son rival lors de la 15e journée, le 27 novembre dernier ? Un peu moins de cinq mois plus tard, c'est peu dire si le "choc" entre les deux grands rivaux ne fait pas vraiment rêver. La faute à des résultats en berne des deux côtés. Bien que toujours à la lutte avec Montpellier pour le titre, les Parisiens restent sur quatre matches sans succès, avec notamment les deux premières défaites de l'ère Carlo Ancelotti.

FOOTBALL/ INTERNATIONAL

Dyto est bien au balcon

Après un début de saison compliqué, l'ES Hammam Sousse du Togolais Backer Aloenouvor va devoir changer d'entraîneur. Ainsi en ont décidé les responsables du club après la 13ème journée disputée le week-end écoulé.

L'entraîneur brésilien Robertinho (de son vrai nom Roberto Oliveira Gonçalves do Carmo) sera de retour en championnat tunisien de Ligue 1 avec sa nomination à la tête de formation de l'ES Hammam Sousse. Robertinho qui a déjà entraîné la formation de Hammam Sousse durant quelques mois lors de l'exercice 2010-2011 revient ainsi en Tunisie pour succéder à Abdelhay Laatiri. L'ES Hammam Sousse qui occupe actuellement la 14ème place du classement général de la Ligue 1 n'a pas su trouver cette saison les recettes nécessaires pour se sortir du bas de tableau malgré un rendement largement meilleur lors des dernières journées avec une série en cours de quatre rencontres sans défaite.

Ce sera ainsi la quatrième expérience de l'entraîneur brésilien



en Tunisie après avoir entraîné deux fois par le passé le Stade Tunisien en plus d'une brève apparition sur le banc de l'ES Hammam Sousse.

CHAMPIONNATS EUROPEENS

Mata et Mikel à l'assaut de Barcelone

Après la rencontre, Juan Mata reconnaissait que le Chelsea FC a souffert pour battre le SL Benfica, mais pour arriver dans le dernier carré de l'UEFA Champions League, il faut toujours souffrir un peu.

"Benfica nous a poussés, comme on s'y attendait", a déclaré Juan Mata à UEFA.com. "C'est une équipe solide et on a souffert après leur but à la 85e minute. Mais en Champions League, si on veut jouer les demi-finales, on sait qu'on doit souffrir. On est qualifiés et c'est une immense joie d'y être. "Barcelone a les meilleurs joueurs du monde, mais ici c'est Chelsea, et on va se battre".

"Au début de la saison, j'ai joué contre Valence, mon équipe pendant des années, maintenant c'est le Barça. Sont-ils prenables ? En football, rien n'est impossible. Bien sûr, ce sera difficile. Ils jouent aussi bien à l'extérieur qu'à do-

micile, mais on verra. On est en pleine confiance maintenant, et c'est ce qui explique nos derniers résultats."

Deuxième milieu défensif dans le nouveau système du manager par intérim Roberto Di Matteo, John Obi Mikel sait qu'il aura du travail, que ce soit à Stamford Bridge le 18 avril ou au Camp Nou six jours plus tard.

"On va jouer contre le meilleur joueur du monde, le plus grand joueur de tous les temps", a indiqué Mikel en parlant du génial Lionel Messi. "On va jouer contre la meilleure équipe du monde, mais aborder ce match en tant qu'outsiders peut nous sourire". On les a joués plusieurs



fois et on sait ce qu'on a à faire. J'espère que notre jeu plus physique sera un atout pour passer."

La Commission de Discipline a requis des matches de suspension contre les officiels de la rencontre Gomido vs AS Douanes du 12 février 2012

La Commission de Discipline de la Fédération Togolaise de Football a rendu, le 3 avril 2012, sa décision dans l'affaire du match non joué entre Gomido et AS Douanes comptant pour la 10e journée du championnat national de football de Première Division.

Après examen des différents rapports et feuille de match par la Commission, qui s'est limitée en l'espèce à relever s'il y a eu des manquements d'ordre disciplinaire imputables à chaque acteur de ladite rencontre à savoir les clubs, le Commissaire de match et les arbitres, condamne :

- l'AS Douanes à une amende de 180.000 francs, à raison de 10.000 francs par licences oubliées;

- le commissaire de match, Monsieur Eboh Mensah à quatre (04) matches de suspension pour n'avoir pas rappelé à l'arbitre de

procéder aux autres vérifications comme prévu à l'article 154-2° des Règlements Généraux de la FTF ;

- les arbitres et assistants: Sedjro Kossi, Kpadenou Kossiwa, Akodja Amavi et Anata Guillaume à trois (03) matches de suspension pour n'avoir pas procédé aux formalités alternatives d'identification des joueurs prévues en de telles circonstances à l'article 154-2°.

Quant à Gomido de Kpalimé, la Commission le déclare ne pas être tributaire d'aucune défaillance.

La décision de la Commission de Discipline prend effet à compter de sa notification aux parties qui ont dix jours pour interjeter appel devant la Commission de Recours.

Ont participé à la réunion : Maître Edem Zotchi, président, Mme Klevor Nutifafa, rapporteur, Maître Mawuko Koffi Possian, membre, Maître Komla Ametonanyon, membre.



Lutte contre le chômage au Togo

Démarrage des activités des Centres Régionaux du Volontariat

*500 nouveaux volontaires ont prêté serment

Etonam Sossou

Le Togo, à l'instar des autres pays africains, est confronté à de nombreux problèmes dont surtout celui du chômage des jeunes avec pour corollaire, l'exode rural, la délinquance juvénile, l'usage de la drogue, de l'alcool et la dépravation des mœurs. Le passage de la vie scolaire ou universitaire à la vie active demeure un cauchemar pour les jeunes diplômés togolais. Pour offrir aux jeunes diplômés un premier emploi, le gouvernement togolais a depuis 2010, mis en place un dispositif national de



Les volontaires nationaux

promotion du volontariat national : (PROVONAT). Ainsi, une troisième vague de 500 volontaires après celles de 300 et 700 volontaires

respectivement en septembre et en décembre 2011, ont prêté serment au cours de la cérémonie de lancement des activités des Centres Régionaux du Volontariat (CVR), le 05 avril 2012 au palais des Congrès de Lomé.

« A travers le PROVONAT, des jeunes ont déjà trouvé une situation meilleure. Certains ont même eu un emploi stable dans des organisations internationales comme la BOAD, l'IFDC, depuis seulement six mois », s'est réjoui Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Elle va encore plus loin en déclarant que d'autres ont bénéficié de formations de renforcement de capacités notamment au Sénégal, en France, au Japon etc.

Les CVR sont des ONG accréditées par le PROVONAT à l'issue d'un processus concurrentiel. Ces centres ont, au cours de la cérémonie, signé des conventions de partenariat avec le PROVONAT, pour suivre, accompagner, mobiliser les candidats ainsi que les structures d'accueil et de promouvoir le volontariat au niveau des cinq



Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la Base (au milieu)

principales régions du Togo.

L'ONG Partage et Action synergie pour le développement (PASYD) a été retenue pour la région maritime, l'Association Ile de Développement (AIDE) pour la région des plateaux et le Groupe d'Action pour le Développement Socio-économique (GRADSE) couvre la région centrale. L'ONG Santé Rurale en Afrique (SAR-AFRIQUE) sera chargée de coordonner le PROVONAT dans la région de la Kara pendant que l'ONG Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement (RAFIA) assumera cette tâche dans la région des savanes.

Les volontaires de cette troisième vague seront déployés dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, des sciences techniques et juridiques, de la communication et des médias pour une période d'un an renouvelable avec à la clé une indemnité mensuelle de subsistance comprise entre 40.000 et 60.000 Fcfa, selon leurs qualifications. L'Etat togolais a affecté un montant global de 780 millions de FCFA à ce programme pour le compte de l'année 2012 au cours de laquelle 1500 volontaires, au total, seront mobilisés et déployés.

Jardins botaniques et décoration

Une activité florissante et rentable

Tsèvi AGBOGO, 37 ans sonnés sur 1,70m avec 85 kg étonne par la maîtrise de son sujet. Une sensibilité à fleur de peau, l'œil câlin, casquette en visière, un sourire à faire pâlir une fleur en pleine éclosion, le pas alerte, la langue sure, l'homme arbore fièrement deux entonnoirs et arrose avec la méticulosité d'un entomologiste penché sur son objet, les myriades de fleurs qui composent son jardin qu'il a sagement appelé «jardin d'amour». Amour, très évocateur d'abord parce que son nom le prédestine, ensuite parce que l'art floral est d'essence divine, «Dieu a créé le jardin d'Eden par amour et surtout pour effacer la tristesse provoquée par la faute originelle» dit-il, sans ambages. Celui-ci partage sa journée entre les fleurs et la peinture, ses deux passions. Situé derrière l'église des assemblées de Dieu d'Avénou, est peut-être atypique, mais il rentre dans le registre des petits métiers dont le visage s'embellit de plus en plus et arbore la beauté radieuse et coquette d'une jeune mariée attendant son époux pour la noce. Conséquence de la fièvre des jardins de fleurs qui s'est emparée quelque peu de plus d'un togolais et qu'on peut voir le long des artères longeant les rues. «Cela fait une quinzaine d'années que je suis dans l'activité en qualité de décorateur floral, mais je suis installé à Lomé depuis deux ans seulement. C'est un problème d'amour, j'aime bien la nature et je voudrais combiner les dons que j'ai, les cultiver et les faire grandir aussi». Des fleurs, Tsèvi en est passionné, il a même fait des stages de perfectionnement à l'extérieur du pays notamment au «Parc de la tête d'on» à Lyon, en France.

On ne s'improvise pas fleuriste

Exercer le métier de fleuriste n'est pas une affaire triviale, certains s'y livrent en dilettante, sans véritable fonds intellectuel ou pratique. Lorsqu'on écoute et voit

Tsèvi, l'impression est toute autre. Le «jardin d'amour» est une véritable forêt de fleurs de toutes espèces et de tous genres; lorsqu'on y pénètre, c'est en fait d'une présentation artistique qu'il s'agit. Des dédales et couloirs propres serpentant majestueusement l'intérieur du sous-bois floral, présentent un jardin à deux secteurs: celui des vergers et celui des plantes d'agrément ou plantes d'intérieur. Ici, on fait fleurs, arbustes de tout sachet d'engrais. Pour le premier secteur, c'est le domaine des pamplemoussiers, corossoliers, citronniers, manguiers, sagoutiers, cocotiers nains, mandariniers, palmiers à huile, goyaviers; le secteur des palmiers à huile; le secteur des plantes fleurs: l'isora, les canas, l'hibiscus, l'acacia fleuribonda, les zinnias, les trialis, l'orgueil de Chine, la pervenche de Madagascar, le dactylis, les marguerites, l'iris, les glaïeuls, les dahlias, les cosmos, les freesias, les myosotis, les églantines, les terminalias, les fécus, les filias, les rameaux à larges et à petites feuilles qu'utilisent les chrétiens pour la fête des Rameaux avant Pâques, le géranium et le lénia, l'angelica qui est une fleur que les jeunes élèves jadis introduisaient dans les cahiers pour s'attirer les chances de succès à l'école, les agaves, l'eucalyptus, les arbres à oiseaux. La clientèle, nous révèle Agbogo, se recrute dans toutes les composantes de la vie sociale: les riches comme les pauvres, les écoliers, les expatriés, les Ministres, les Directeurs et simples citoyens... Généralement, les prix vont de 100F (les impatiences) à 10.000 F CFA (ylang ylang).

Les activités de décoration florale nourrissent très bien son homme, on peut parfois avoir jusqu'à 15.000 F par jour mais il faut être persévérant. La période de germination varie selon les espèces et les techniques de traitement vont du marcottage (le fait d'obtenir les racines d'une plante à partir de la branche de

l'arbre qu'on veut multiplier) au bouturage en passant par le greffage; les fleurs ou les jeunes plants sont traitées aux insecticides après pulvérisation sur les feuilles ou à partir des racines. Pour les périodes de floraison il n'y a pas de fleurs saisonnières, c'est-à-dire à durée de vie limitée: les tournesols, les impatiences, les zinnias; il y en a de permanentes qui fleurissent à tout moment: l'hibiscus, l'acacia fleuribonda. Pour la plupart du temps, cette activité est bénéfique mais elle ne va pas sans difficultés. «Les problèmes que nous rencontrons sont surtout le vol. En réalité, on ne vole pas une fleur, on demande et on vous la donne. Il y a aussi l'abus de confiance de la part de certains de nos clients».

Une activité écologique et économique

Le site de Tsèvi Agbogo couvre près de 100 m², ce qui l'oblige à recourir à une main-d'œuvre. Trois jeunes gens recrutés parmi les décrochés le secondent dans sa tâche. Ils sont bien traités: petit déjeuner, repas de midi et à la clique, 1000 F par jour. Certains ont commencé des cours du soir, grâce aux fleurs. Un moyen de lutte contre la pauvreté. Tsèvi trouve que dans cette nébuleuse, il y a aussi des apprentis-sorciers qui ne connaissent même pas les différents noms des fleurs, leurs techniques d'entretien et de conservation, leur cycle de vie pour chaque espèce et leurs particularités, leur valeur et même le matériel d'entretien: «Moi, dit-il, je suis prêt à faire profiter mon expérience à ceux qui n'ont pas eu des possibilités comme moi; certains croient tout simplement qu'il suffit d'arroser les fleurs à longueur de journée et le tour est joué; ils oublient ou ne savent pas que c'est tout un petit programme qu'il faut connaître et maîtriser, d'autres s'en vont jusqu'à vous proposer des noms de fleur qui n'ont rien à voir avec la véritable fleur que vous cherchez. Pourtant, la décoration florale est un art qui s'apprend aussi.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1105 DE LOTO BENZ DU 21 MARS 2012

Merci de prendre part avec nous à ce tirage de Loto Benz qui porte ce mercredi 04 Avril 2012, le N°1107.

Lors du tirage de mercredi dernier, la LONATO a dénombré des gros lots à ATAKPAME, BADOU, ANEHO et à LOME.

A ATAKPAME nous avons enregistré auprès de l'opérateur 2010 un lot de 500.000F CFA

A BADOU, c'est un lot de 625.000F CFA qui a été gagné par un parieur sur le point de vente 2132.

L'opérateur 3612 basé à ANEHO a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 750.000F CFA.

A LOME, plusieurs gros lots ont été recensés lors du tirage précédent de LOTO BENZ. En effet, quatre lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA et un super gros lot de 2.500.000F CFA ont été dénombrés respectivement sur les points de vente 3410, 7925, 7000, 3771, 3110, 3315 et 5758.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1107 de LOTO BENZ du mercredi 04 Avril 2012
Numéro de base

54

21

10

89

70